

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2025-129

Permission de voirie et interdiction de stationner rue des Montels

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 06 juillet 2025, par laquelle Madame VERGNES Elisabeth, domiciliée 29 rue des Aires – 34480 PUISSALICON, sollicite l'autorisation de stationner un camion plateau et de faire interdire le stationnement rue des Montels devant les parcelles B 1906 et B 437, afin de permettre le déchargement de sable pour aménager le tour de sa piscine,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, la permissionnaire est autorisée à stationner un camion plateau devant la parcelle B 1906 le mardi 22 juillet 2025.

Article 2

Le stationnement sera interdit devant les parcelles B 1906 et B 437 pendant la durée des travaux..

Article 3

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 16/07/2025

Publication sur le site internet de la commune le 16/07/2025

Puissalicon le 16/07/2025

